



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Objet : demande de compléments concernant le dossier « MALAY-LE-PETIT (89)
- Création de deux centrales photovoltaïques au sol de 299kWc chacune »
déposé sur le portail de l'évaluation environnementale le 21/07/2025 (référence
004477/KK P)**

Madame, Monsieur,

Pour permettre la poursuite du traitement de votre dossier, nous vous invitons à fournir les informations complémentaires suivantes.

Merci de préciser :

- La raison pour laquelle le projet global (puissance totale de 598 kWc) a été scindé en deux projets de 299 kWc ; **Réponse dans 4.1**

La raison pour laquelle vous avez coché la case « clause-filet » dans le CERFA alors que la puissance totale du projet dépasse le seuil de 300 kWc qui soumet le projet à examen au cas par cas ; **ERREUR**

La durée d'exploitation des deux centrales photovoltaïques ;

Réponse 4.3.2 : La durée d'exploitation sera de 30 ans

L'emprise au sol et la surface projetée des panneaux pour chaque centrale photovoltaïque ;

réponse 4.5

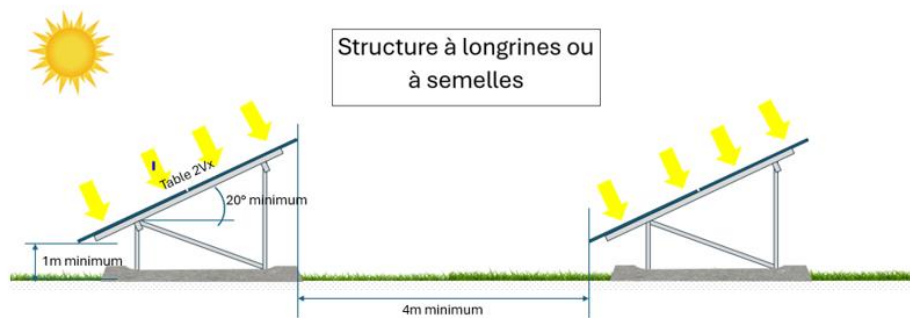
- Le nombre de structures ou tables, la hauteur minimale et maximale des structures et l'espacement entre chacune ainsi que le nombre de modules et leur puissance unitaire ;

Tables :

Nbre tables : 14 tables (7 tables par zones)

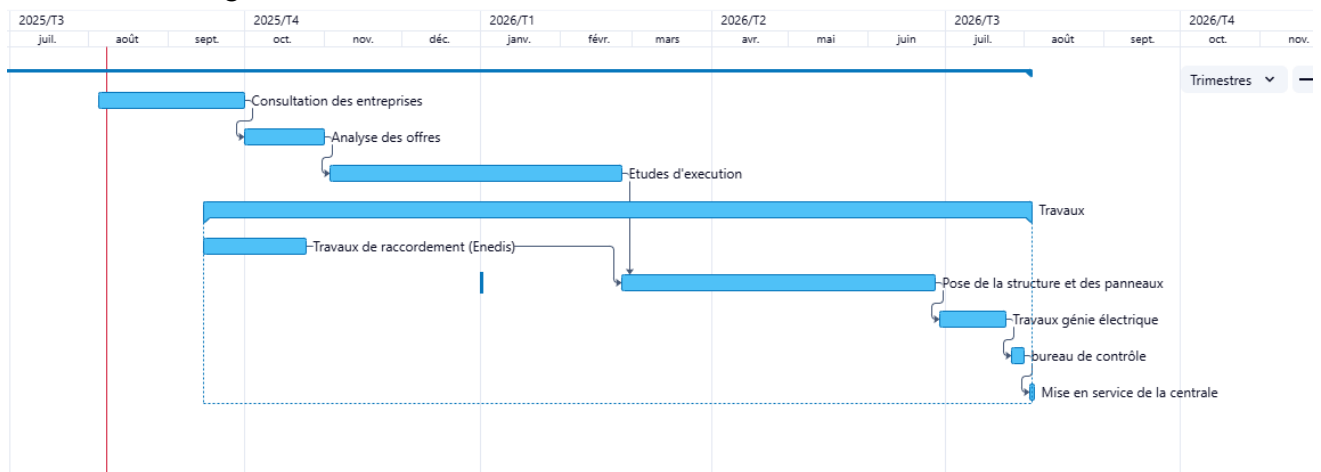
Inclinaison 20° - Hauteur min 1 m - Hauteur max 2.23 m - espacement entre tables : 4m

Nbre modules : 1440 (720 modules par zone) - Puissance unitaire : 450 Wc



- Le calendrier des travaux précisant le début et la durée des travaux ainsi que les principales phases des travaux ;

MACRO Planning des travaux



- Si une clôture sera installée pour chaque centrale photovoltaïque. Si oui, merci de préciser ses caractéristiques (hauteur, linéaire, type de mailles et si des passages à faune sont prévus...) pour chaque site ;

Il n'y aura pas de nouvelles clôtures installées

- Si des pistes légères et/ou lourdes sont envisagées dans le cadre des deux projets. Si oui, merci de préciser le linéaire, la surface ainsi que les matériaux utilisés (enrobés, GNT (grave non traité), enherbé...) pour chaque projet ;

Non pas de création de pistes chemin déjà existant

- Si des mesures seront prises concernant la gestion des risques de pollutions accidentelles en phase de travaux. Si oui, lesquelles ;

Réponse 6.4 et 4.3.1 sur la gestion des déchets

- L'entretien prévu en phase d'exploitation (fauchage, pâturage...) ;

Réponse 4.3.2 : Il est prévu un entretien régulier des passages entre les tables par fauchage / mushing par le propriétaire.

- Le raccordement prévu pour chacune des centrales photovoltaïques (HTA, poste source...). Si poste source, merci de préciser lequel est envisagé pour chaque projet ;

Création d'une poste source ENEDIS + création de deux points de livraison type C4 en limite de propriété

Voir document : Travaux ENEDIS-raccordement

Le tracé du raccordement prévu pour chaque projet (plan et linéaire) ;

Voir document : Travaux ENEDIS-raccordement

Le projet est prévu en autoconsommation collective entre les différents sites appartenant à la fromagerie Lincet selon le CERFA, merci de préciser si une partie de l'électricité produite sera injectée sur le réseau public ou non ;

La totalité de l'électricité sera injectée sur le réseau public mais ensuite redistribuer dans le cadre du projet d'autoconsommation collective sur les sites appartenant à la fromagerie lincet :

Lieu où se déroule l'opération d'autoconsommation collective : préciser l'adresse du quartier/bâtiments concernés par l'opération
Le site de production se situe sur la commune de Malay le Petit à la ferme du bosquet de lys, les consommateurs se situe : Fromagerie Lincet 15 Rue de la Quennevelle 89100 Saligny Fromagerie Lincet - Station de Pompage 89100 Saligny

- Si des mesures paysagères sont envisagées dans le cadre du projet afin d'en limiter l'impact, le projet étant situé à proximité d'une route départementale.

Voir document pdf : « Vue départementale »

Aucune mesure paysagère prévue

La route départementale est située en contrebas du terrain concerné par les projets. Elle n'est pas visible depuis les emplacements des installations photovoltaïques.

Les panneaux solaires qui seront installés sur les projets seront orientés plein Sud, ce qui exclut tout risque de reflet en direction de la départementale.

Merci de nous fournir :

- Un plan de chaque projet faisant apparaître les différents éléments de la centrale photovoltaïque ;

Annexe 5

- Un plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 qui devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau (Annexe 6 obligatoire) ;

Annexe 6

- Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets (Annexe 7 obligatoire) ;

Le site n'est pas situé en zone Natura 2000

Merci de nous préciser la date à laquelle les photos ont été prises (Annexe 4 obligatoire).

Dans la mesure du possible, il convient de mettre à jour le formulaire de saisie de votre demande, à partir de votre espace « pétitionnaire » sur le portail de l'évaluation environnementale, en y insérant les informations complémentaires.

Cordialement,

L'équipe en charge de l'examen de votre demande